



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUcart, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPEL A PROJET FONDS DE SOUTIEN DE LA CAF 76 « RESTAURER LE LIEN HORS DES LIEUX 2021 » : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - CM/21/093

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Centre Social La Zertelle a adapté ses modalités d'intervention en direction des habitants lors de la période estivale 2020.

Qu'en effet, il a multiplié ses initiatives afin de maintenir un lien et des activités au cœur des quartiers.

Que la deuxième et la troisième période de confinement ont engendré auprès des familles un sentiment d'isolement et un repli sur soi.

Que dans ce contexte exceptionnel, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Maritime souhaite soutenir financièrement, via l'appel à projet « restaurer le lien hors des lieux 2021 », les structures dans des actions de réassurance et de communication envers les habitants au titre de l'année 2021.

Que cet appel à projet permet de soutenir le financement du projet culturel « hors les murs », en proximité ou en itinérance.

Qu'il est précisé dans le cahier des charges que le montant de la subvention peut s'élever à 3 000€ maximum.

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet « restaurer le lien hors les lieux 2021 » dans le cadre du fond de soutien de la CAF 76 et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la ville en date du 28 mai 2021,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique éducative en date du 27 mai 2021,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 1^{er} juin 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet afin de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime « restaurer le lien hors les lieux 2021 » dans le cadre des actions du Centre Social La Zertelle de l'été 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le

ID : 076-217607092-20210622-CM_21_093-DE



AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

